

## TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES) RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL



PÉRIODE DE DÉCLARATION						Ne pas i	Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période					
Accueil du public : horaires d	d'ouverture sur impots.go	uv.fr, rul	orique « Nous contac	ter».								
Adresse du service		_										
où cette déclaration doit												
être déposée												
au plus tard le	<b>→</b>											
Identification du destinata		<b>→</b>										
Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'a	adresse du destinataire)	$\downarrow$										
Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, <b>rectifiez-les en rouge</b> .												
SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime	unez-ies en rouge.					
0.2	Trainere de deserer		. 5.1535	02.	3000 001 1100	1.090						
				1 1			<u> </u>					
Numéro de TVA i	ntracommunautaire (ne concerne	pas les Di	OM)									
l	N° d'identifica	ation de l'é	tablissement (SIRET)									
ATTENTION: ce cadre est niveau du groupe (art. 169									0005			
	*		•			•		<u> </u>				
Si vous n'avez à ren						»), veuillez	cocher la case	à droite	0010			
MODALITÉS DE DÉC		PAIE										
PAIEMENT, DATE,	SIGNATURE		RÉSERVÉ	A L'ADI		TON		Br. Br.				
Date :	Signature :		Somme:		Date:			Pénalités Taux 5%	9005			
Date :				N								
				N° d'opération					9007			
Paiement par virement band	caire :		Si yous i	pavez par <b>c</b>			<u> </u>					
Palement par virement bancaire :  Paiement par imputation *:  * (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr  * (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr												
ou auprès de votre service des i	mpôts).			payez par v	irement(s), <b>pre</b>	cisez-en le nom	bre	Date	de récep	tion		
CADRE RÉSERVÉ À	LA CORRESPONI	DANC	E									
			ez déclarer et payer v									
	Des informations	complér	nentaires sont dispor	nibles sur le	e site www.imp	ots.gouv.fr rubr	rique « professionnels »					

_	MONTANT DEC OPÉRATIONS DÉALISÉE	-0									
A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES  OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)  OPÉRATIONS NON IMPOSABLES											
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)											
01	Ventes, prestations de services	0979		04	Exportations hors I	UE		0032			
	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations	non imp	osables	0033			
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044		06	Livraisons intracon	nmunau	ıtaires	0034			
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)										
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations	uisitions intracommunautaires ventes à distance et/ou opérations			Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France			0029			
3A	de montage:)	0031		07	Achats en franchise			0037			
	ou de froid imposables en France	0030			Ventes de biens ou prestations de services						
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040		7A	réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)			0043			
3C	Régularisations (important : cf. notice)	0036		7B	$R\'egularisations~(important: cf.~notice)$			0039			
В	DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER										
	TVA BRUTE						Base hors	taxe	Taxe due		
	Opérations réalisées en France métropo	litaine									
80	Taux normal 20 %				0207						
09	Taux réduit 5,5%		0105								
9B	Taux réduit 10%					0151					
	Opérations réalisées dans les DOM										
10	Taux normal 8,5%				0201						
	Taux réduit 2,1 %										
						0.00					
-	Opérations imposables à un autre taux (										
13	Ancien taux		•	-		0900					
	Opérations imposables à un taux particulie										
	TVA antérieurement déduite à reverser							0600			
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte con	gés (expr	imées en euro)					0602			
	La ligne 11 ne concerne d	nue les l	DOM		Total de la TVA brute d						
	Les autres opérations rel	La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux			7C Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation						
	de 2,1 % sont déclarées s 3310 A.	ur l'ann	lexe	17	Dont TVA sur acquisition	ons intrac	communautaires	0035			
	50 10 A.	3310 A.			Dont TVA sur opérations à destination de Monaco						
	TVA DÉDUCTIBLE										
19	Biens constituant des immobilisations							0703			
	19 Biens constituant des immobilisations 20 Autres biens et services										
	Autre TVA à déduire							0050			
21	(dont régularisation sur de la TVA collectée	[cf. notic	e]				)	0059			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la	a précéde	ente déclaration					8001			
2C Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro)											
					23 Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)						
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent %			24	Dont TVA non perçu assujettis disposant stable dans les DOM	d'un éta	blissement	0709			
							enéral des impôts)				
	CRÉDIT		 		TAXE À PAYER						
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705		28	TVA nette due (lig	ne 16 -	· ligne 23)				
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002									
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration			29	Taxes assimilées annexe n° 3310 A			9979			
	récapitulative 3310-CA3G	8005	8005		Total à payer acqu	uitté na	la société tête				
07	Crédit à reporter			AB	de groupe sur la c	déclarat	ion				
27 (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA)			récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29)			9991					
(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)					(1191103 20 1 23)			0001			
	Attention! Une situation de TVA crée	32	Total à payer (lignes 28 + 29 – AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)								
dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.											

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).